

Une mutuelle santé moins chère avec votre commune, ça vous tente

La mise en route récente de la « mutuelle pour tous » à Achicourt, après le lancement cet été de la mutuelle communale à Tilloy-lès-Mofflaines, témoigne de la volonté de certains administrés de faire des économies sur leurs frais médicaux, tout en étant aussi bien couverts, voire mieux. Et ça paye !

PAR LAURENT BOUCHER
lboucher@lavoixdunord.fr

ARRAGEOIS. Avec sa pension d'invalidité et une allocation veuvage pour seuls revenus, Nicole Thérêt ne roule pas sur l'or. Alors forcément, quand l'Achicourienne a appris qu'elle pouvait faire des économies sur ses frais de santé, elle s'est montrée intéressée. La commune propose via la mutuelle Just une « mutuelle pour tous » avec des tarifs de groupe négociés à la baisse (nos éditions des 10 septembre et 12 novembre).

C'est la fille de Nicole, employée à la mairie, qui lui en a parlé. La quinquagénaire s'est alors rendue à une permanence d'information : « On a comparé les tarifs. Et c'est intéressant : je gagne 15 € par mois sur ma cotisation, c'est une somme ! Ça vaut le coup quand même... »

Avec sa précédente complémentaire santé souscrite auprès d'une compagnie d'assurance, Nadine payait presque 60 € par mois. Là, ce sera 45,30 €, tarif pour une personne seule incluant l'option facultative. « C'est pas cher et je serai mieux remboursée pour le dentiste, les lunettes... Et aussi la pédicure, où je dois aller trois ou quatre fois dans l'année.

À chaque fois, c'est 27 € qui n'étaient pas remboursés. »

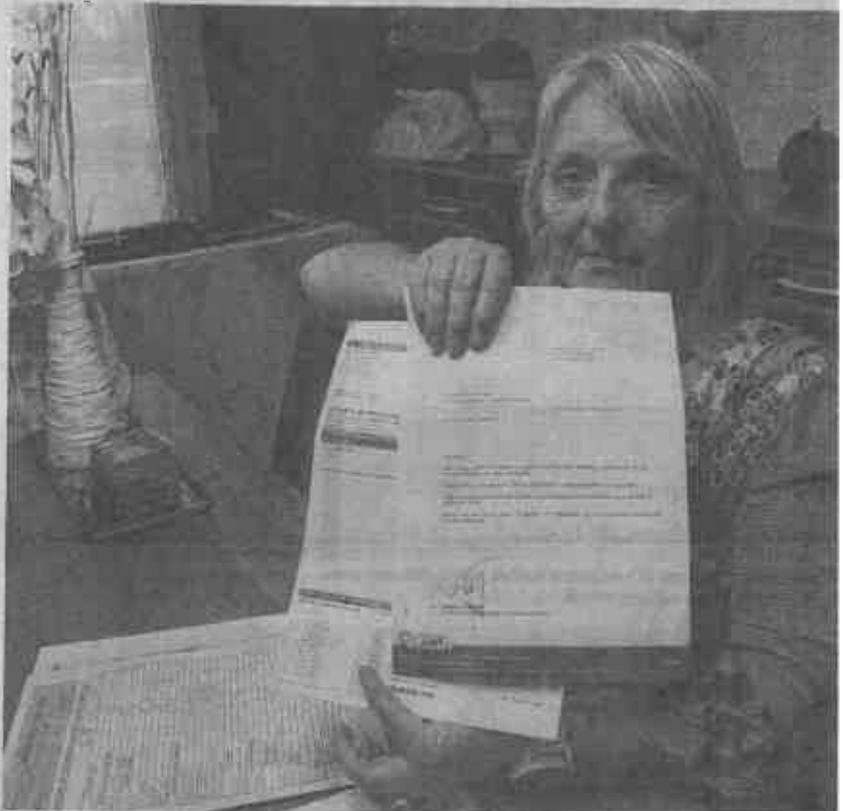
Nadine connaît d'autres personnes qui ont souscrit à la nouvelle mutuelle de groupe. « Mes voisins, à deux, gagnent ainsi environ 150 € par mois. Et mon beau-père, qui a 83 ans, paye 45 € au lieu de 130 € (par mois). »

La « mutuelle pour tous » mise en place sous l'égide de la mairie d'Achicourt présente en effet un avantage important pour les se-

« Le contrat de groupe établi à Achicourt a permis une économie moyenne de près de 60 € par mois, soit - 45 % de dépense de mutuelle. »

niers : le choix a été fait de demander comme critères un tarif identique quel que soit l'âge (une fois majeur). « Avec ma mutuelle, ça allait augmenter par rapport à l'âge, craignait Nadine. Là, ça ne bougera pas. »

Pour l'instant, 90 foyers achicouriens (soit 145 personnes, dont 85 % âgées de plus de 60 ans) ont souscrit au contrat de groupe. Il a permis une économie moyenne de près de 60 € par mois, faisant baisser leur dépense de mutuelle de 45 %. Pas rien ! ■



Nicole Thérêt a vite fait ses comptes : avec sa nouvelle mutuelle, elle paiera 45,30 € par mois au lieu de 60 € au lieu

« Un nouveau modèle pertinent »

ACHICOURT.

La mise en place. Comme pour d'autres villes, le projet de mutuelle communale était une des propositions de la campagne électorale de 2014. Après un long travail préparatoire, trente-neuf mutuelles ont été sollicitées. Sur sept retours, trois répondaient aux critères demandés, avec un tarif unique quel que soit l'âge. C'est la mieux-disante en termes de prix et de qualité de couverture (avec un tarif optionnel ne dépassant pas 20 % du tarif de base) qui a été retenue.

L'accord de partenariat. La commune n'est pas directement engagée, elle sert de relais. Les adhérents souscrivent avec la mutuelle un contrat qui peut être dénoncé à tout moment. La ville assurera « un suivi dans deux ans », annonce le maire, Pascal Lachambre, afin de vérifier que les tarifs et les conditions restent conformes aux engagements initiaux. Une action « sociale et solidaire ».

« C'est la construction intelligente d'un nouveau modèle pertinent, souligne Philippe Mixe, président de la mutuelle Just et président de la Fédération nationale indépendante des mutuelles (FNIM). La commune apporte une caution mo-

rale. Nous sommes une mutuelle à but non lucratif. Nous ne pouvons pas résilier une adhésion, il n'y a pas de questionnaire médical. »

Raymond Kretowicz, premier adjoint, y voit une action de « l'économie sociale et solidaire ». ■



Philippe Mixe, président de la mutuelle Just, et Pascal Lachambre, maire d'Achicourt, ont signé mardi la convention de partenariat.

À QUI ÇA S'ADRESSE ?

Les salariés du privé sont tenus de souscrire une mutuelle employeur (et ce sera aussi le cas des petites entreprises à compter du 1^{er} janvier 2015). La mutuelle de groupe s'adresse aux personnes exerçant une activité professionnelle, y compris les agents de la fonction publique, jeunes sans emploi, demandeurs d'emploi de plus d'un an et retraités.

À TILLOY-LÈS-MOFFLAINES AUSSI

La commune de Tilloy-lès-Mofflaines a lancé une mutuelle communale, via l'association (V mandarine-communale.fr/association), « 0,10 € par famille ou couple, avec des gains de 20 € par mois », indique le maire, Didier Lallemand. Le contrat de la mutuelle Smatis, sélectionnée par la commune, offre des tarifs progressifs selon l'âge, jusqu'à 64 ans. « Les gains les moins intéressants sont 10 € par mois, mais avec de meilleures garanties qu'une mutuelle individuelle. » Et l'avantage, plusieurs communes peuvent y souscrire. « Ça a plus de poids pour pouvoir bénéficier de tarifs préférentiels, et afin qu'ils le restent dans les années à venir. »

ET AILLEURS ?

Intéressée par l'initiative achicourienne, les élus d'Arras et de Bourbourg sont entrés en contact avec la mutuelle Just. Et sur proposition du maire titi les communes d'Athies, Feuchy et Fampoux ont organisé des réunions publiques d'information pour éventuelle adhésion au contrat de la Smatis.